

Québec, le 02 décembre 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 21 octobre 2021, la députée de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, inscrivait au feuilletton une question relative aux délais du Tribunal administratif du logement présentés dans le rapport annuel de gestion 2020-2021. Il est mentionné que les délais ont augmenté entre 2019-2020 et 2020-2021.

Il convient de mentionner que ceux-ci ont effectivement augmenté durant l'exercice 2020-2021. Deux facteurs ont contribué à l'augmentation des délais, soit la pandémie de Covid-19 qui a entraîné l'arrêt des activités du tribunal et la mise au rôle d'un regroupement de dossiers âgés de 2 ans en fixation de loyer.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le confinement décrété le 13 mars 2020 a entraîné l'interruption des activités du tribunal pour la période s'échelonnant du 17 mars 2020 au 1^{er} juin. Seules les demandes urgentes, notamment celles pour lesquelles il y avait des enjeux de sécurité pour la vie humaine, ont été entendus durant cette période. Cette fermeture de près de 3 mois a donc eu une influence sur le délai moyen pour l'ensemble des causes. Afin de bien démontrer l'impact d'une telle fermeture, il convient de rappeler que le Tribunal entend en moyenne entre 5000 et 7000 dossiers par mois. Les mesures sanitaires, comme la distanciation physique et la réduction de la capacité des salles ont aussi eu un impact sur le nombre de causes qui pouvaient être entendues pour la même période. Je tiens tout de même à rappeler que le Tribunal était prêt et a repris rapidement les audiences dès que la Santé publique a permis la reprise des activités.

Le tribunal a procédé à la mise au rôle d'un regroupement de dossiers âgés de 2 ans en fixation de loyer, ce qui a entraîné une augmentation du délai moyen. Le tribunal était pris avec un volume important de ce type de demandes. Souvent il s'agit de causes dans lesquels des centaines de dossiers sont regroupés, impliquant plusieurs avocats, avec demandes de remises effectuées à la demande des parties ou des dossiers pour lesquels des tentatives d'ententes ont été faites avant l'audience. N'eût été de cet exercice, le délai moyen pour toutes les causes confondues auraient été de 4,6 mois et le délai moyen en fixation de loyer aurait été de 7,2 mois.

Depuis l'arrivée de notre gouvernement, plusieurs actions ont été mise en place afin de réduire les délais au Tribunal. Le budget du tribunal a été augmenté à 24M\$ afin d'embaucher des régisseurs additionnels pour augmenter le nombre de causes entendues par année. Nous avons donné des pouvoirs additionnels au tribunal dans le projet de loi 16 afin que les greffiers spéciaux puissent rendre plus de décisions, afin de permettre l'embauche de régisseur à temps partiel pour aider à réduire les délais en région, offrir la possibilité qu'une décision soit rendue sans que les parties n'aient à se présenter et finalement nous avons mieux encadré les remises. Les remises constituent en elle seule, une portion non-négligeable des délais et c'est pourquoi notre gouvernement se devait d'agir.

Notre gouvernement croit fermement à l'accessibilité de la justice et poursuit ses efforts afin de réduire le plus possible les délais. L'augmentation du nombre de juges administratifs et la gestion rigoureuse du temps d'audience par le tribunal ont permis de limiter l'impact de la pandémie et soyez assuré que lorsque la situation sanitaire permettra au tribunal de reprendre totalement le même volume d'activités d'avant la pandémie, nous pourrons constater l'impact de nos mesures et de nos investissements sur les délais.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Andrée Laforest". The signature is written in a cursive, flowing style.

ANDRÉE LAFOREST